



MODIFICATION 002 - ATSSC – RFP/ SCDATA – DDP #20232010

Le but de la modification 002 est de:

- 1) Répondre à la question de l'industrie
-

1)

Question 1 :

Nous produisons rarement des copies papier des transcriptions, car presque tous nos clients des secteurs public et privé ont opté pour la livraison électronique uniquement afin d'économiser des ressources. C'est particulièrement le cas pour la livraison des transcriptions le lendemain, car les copies papier doivent être expédiées physiquement. Existe-t-il une option pour la livraison électronique uniquement des transcriptions? Si non, à quelle fréquence exigerez-vous des copies papier des transcriptions?

Réponse 1 :

Les demandes de production de copies papier de transcriptions sont très rares et constituent l'exception. S'il s'avère nécessaire de produire des copies papier des transcriptions, le fournisseur en sera informé à l'avance.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES